Exercice 2022

Annexe aux comptes annuels

Comité du Cher de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées.

Préambule et faits majeurs

Le Comité du Cher de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées est un Organisme Territorial Délégataire de la FFJDA, à vocation départementale, chargé de :

- Regrouper toutes les associations sportives affiliées à la FFJDA dont le siège social et les activités sont situés sur son territoire de compétence ;
- Mettre en œuvre la politique fédérale auprès des clubs affiliés et des licenciés.

Le comité directeur met en place les commissions dont la création est prévue par les textes en vigueur et celles utiles à son objet. Leurs missions et leurs compositions sont précisées par le règlement intérieur. Les responsables de commissions statutaires sont membres consultatifs.

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 91 271,45 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 3 875,92 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

Depuis 2012, le Cdjda 18 adhère au Groupement d'Employeurs Judo du Centre-Val de Loire (Gejcvl). L'ensemble des salariés permanents a été transféré au 01/01/2017 (personnel technique) et au 01/09/2018 (personnel administratif).
Par ce transfert, à partir de 2017, la Ffjda a versé les aides fédérales au poste des conseillers techniques vers le Gejcvl, à charge pour cette structure de reverser la quote-part revenant au Comité.

A compter de 2018, l'aide fédérale au poste des conseillers techniques ainsi que les subventions d'aide à l'emploi – perçues depuis le 01/01/2017 par le Gejcvl - se traduisent par des avoirs sur la mise à disposition du personnel venant diminuer le compte 621310.

Le 26 septembre 2020, est intervenue l'élection d'un nouveau comité directeur dont l'engagement des membres vaut pour l'olympiade 2020/2024.

Changement de méthode :

A compter de 2022, les dettes constatées par le Gejcvl au titre de l'Indemnité de Fin de Carrière font l'objet d'un décaissement.

Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les provisions pour risques et charges sont constituées pour tenir compte des risques financiers existants à la date de clôture des comptes.

A / Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.)
Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif ;
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, le Comité a opté pour le maintien des durées d'usages pour l'amortissement des biens non décomposés ;

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels	1 an
Installations générales, agencements	10 ans
Matériel de transport	5 ans
Equipements et matériels sportifs	5 ans
Matériels de bureau et informatiques	3 à 5 ans
Mobilier	10 ans

B / Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du Premier Entré, Premier Sorti. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

C / Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

D / Engagements de retraite

La Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Le Comité n'a signé aucun accord particulier.

La décision a été prise de constater les engagements de retraite sous forme de provision à compter de l'exercice 2012, année à partir de laquelle l'association est entrée dans le champ d'application. Elle est calculée en fonction du barème prévu par la CCNS et en vertu de la table de mortalité de l'INSEE :

- 1½ mois de salaire après 10 ans d'ancienneté dans l'entreprise ;
- 2 mois après 15 ans d'ancienneté dans l'entreprise ;
- 4 mois après 20 ans d'ancienneté dans l'entreprise ;
- 5 mois après 30 ans d'ancienneté dans l'entreprise.

N.B : Le transfert des salariés vers le Gejcvl a entraîné l'extinction juridique de la valorisation directe par le Comité Départemental ; la refacturation de la mise à disposition du personnel tient compte des éléments susvisés prévus conventionnellement.

Engagements financiers

Engagements donnés	
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	2 721,06 €
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	

Cautions versées :

- au Cdos du Cher pour des trousseaux de clefs permettant l'accès aux locaux de la Maison des Sports de Bourges = 80,00 €

- au Gejcvl relatives aux fonds de sécurisation pour la mise à disposition des personnels administratif et technique : conformément à la loi du 25/07/1985, l'adhésion au Ge fait naître un engagement financier au titre de la solidarité et tout particulièrement en ce qui concerne les dettes salariales et sociales.

Suivi fonds de sécurisation Gejcvl		
17/01/2017	799,68 €	Fonds de garantie des salaires (5% masse salariale selon Règlement Intérieur Gejcvl du 12/12/2016)
27/06/2019	1 690,83 €	Complément fonds de garantie selon révision du Règlement Intérieur du 20/03/2019
08/02/2022	150,55 €	Complément fonds de garantie selon révision du Règlement Intérieur 2022
	2 641,06 €	

Notes sur le Bilan : Actif

A/ Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Frais d'établissement	Non applicable
Fonds commercial	Non applicable

Immobilisations brutes & amortissements et provisions d'actif :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes :				
Immobilisations incorporelles	419,46 €	167,88 €	167,88 €	419,46 €
Immobilisations corporelles	19 534,29 €	724,50 €	- €	20 258,79 €
Immobilisations financières	4 615,01 €	185,05 €	- €	4 800,06 €
Total	**24 568,76 €**	**1 077,43 €**	**167,88 €**	**25 478,31 €**
Amortissements et provisions :				
Immobilisations incorporelles	385,80 €	198,74 €	167,88 €	416,66 €
Immobilisations corporelles	18 531,22 €	597,16 €	- €	19 128,38 €
Immobilisations financières	- €	- €	- €	- €
Total	**18 917,02 €**	**795,90 €**	**167,88 €**	**19 545,04 €**

Détail des immobilisations & amortissements en fin de période :

	Montant	Amortissement	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	**419,46 €**	**416,66 €**	**2,80 €**
- Logiciels	419,46 €	416,66 €	2,80 €
Immobilisations corporelles	**20 258,79 €**	**19 128,38 €**	**1 130,41 €**
- Equipements et matériels sportifs	13 063,29 €	12 975,09 €	88,20 €
- Installations générales	- €	- €	- €
- Matériel de transport	- €	- €	- €
- Matériel de bureau et informatique	6 665,79 €	5 623,58 €	1 042,21 €
- Mobilier	529,71 €	529,71 €	- €
Immobilisations financières	**4 800,06 €**	**- €**	**4 800,06 €**
- Titres de participation	2 079,00 €	- €	2 079,00 €
- Dépôts et cautionnements	2 721,06 €	- €	2 721,06 €
Total	**25 478,31 €**	**19 545,04 €**	**5 933,27 €**

B / Détail de l'actif immobilisé

Liste des immobilisations

Exercice 2022

DU 18/04/2023

Page 1 de 2

CDJDA 18

Libelle de l'immobilisation	Date d'acquisition	Valeur d'achat	Durée Amortis. (Ans)	Type Amortis.	Dotation aux amortissements	Amortissement déjà réalisé	Valeur résiduelle
205000 - Logiciels							
Logiciel Office 2019 Famille étudi	19/12/2019	182,58	1	Linéaire	0,00	182,58	0,00
Lebourlès - rbt achat logiciel Micro	15/06/2021	69,00	1	Linéaire	30,86	38,14	0,00
Lebourlès - achat logiciel Zoom du	11/01/2022	167,88	1	Linéaire	165,08	0,00	2,80
Total 205000 - Logiciels		*419,46*			*195,94*	*220,72*	*2,80*
215400 - Equipements et matériels sportifs.							
Tatamis réversibles (70% restant)	22/10/2003	6 591,20	5	Linéaire	0,00	6 591,20	0,00
Tatamis emboîtables 2015	08/01/2015	1 410,12	5	Linéaire	0,00	1 410,12	0,00
12 Tatamis emboîtables 2015	08/01/2015	564,05	5	Linéaire	0,00	564,05	0,00
Tatamis Puzzle Mousse 60m²	19/01/2016	2 280,00	5	Linéaire	0,00	2 280,00	0,00
Pack 5 afficheurs électroniques Sam	17/11/2016	1 349,94	3	Linéaire	0,00	1 349,94	0,00
Pack trépied + afficheur électroniqu	24/11/2016	279,98	3	Linéaire	0,00	279,98	0,00
Balance PM-DXN4	02/10/2018	588,00	5	Linéaire	117,60	382,20	88,20
Total 215400 - Equipements et matériels sportifs.		*13 063,29*			*117,60*	*12 857,49*	*88,20*
218300 - Matériel de bureau et matériel informati							
Vidéoprojecteur	22/09/2012	512,99	3	Linéaire	0,00	512,99	0,00
Ordinateurs portables ASUS Am2I	11/10/2013	1 857,46	3	Linéaire	0,00	1 857,46	0,00
Pack informatique (ordinateur Asus	05/12/2014	759,34	3	Linéaire	0,00	759,34	0,00
Pack informatique (2 ordinateurs p	12/09/2017	1 396,03	3	Linéaire	0,00	1 396,03	0,00
Ordinateur secrétariat Intel Pentium	14/11/2019	716,47	3	Linéaire	207,65	508,82	0,00
Lebourlès - rbt achat ordinateur po	15/07/2021	699,00	3	Linéaire	233,00	109,38	356,62
Lacheny - rbt achat ordinateur port	03/11/2022	724,50	3	Linéaire	38,91	0,00	685,59
Total 218300 - Matériel de bureau et matériel inf		*6 665,79*			*479,56*	*5 144,02*	*1 042,21*

Liste des immobilisations

Exercice 2022

DU 18/04/2023

CDJDA 18

Libelle de l'immobilisation	Date d'acquisition	Valeur d'achat	Durée Amortis. (Ans)	Type Amortis.	Dotation aux amortissements	Amortissement déjà réalisé	Valeur résiduelle
218400 - Mobilier.							
Armoire 1.20	26/06/1977	166,26	1	Linéaire	0,00	166,26	0,00
Armoire	23/02/1980	250,13	1	Linéaire	0,00	250,13	0,00
Meuble	23/02/1980	43,35	1	Linéaire	0,00	43,35	0,00
Meuble informatique	27/11/1999	69,97	3	Linéaire	0,00	69,97	0,00
Total 218400 - Mobilier.		*529,71*			*0,00*	*529,71*	*0,00*
Total général		**20 678,25**			**793,10**	**18 751,94**	**1 133,21**

C/ Etat des créances

	Montant brut	< 1 an	> 1 an
Actif immobilisé	4 800,06 €	- €	4 800,06 €
Actif circulant (hors disponibilités)	9 530,76 €	9 530,76 €	
Charges constatées d'avance	2 439,06 €	2 439,06 €	- €
Total	**16 769,88 €**	**11 969,82 €**	**4 800,06 €**

D/ Etat des provisions

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Dépréciations des stocks	- €	- €	- €	- €
Dépréciations des créances	3 207,90 €	- €	2 768,80 €	439,10 €
Total	**3 207,90 €**	**- €**	**2 768,80 €**	**439,10 €**

Le montant inscrit en 416 000 « créances douteuses » intègre :

- 1 998,80 € de créances 2019 et 2020, dépréciées à 100%, recouvrées au cours de l'exercice 2022
- 770,00 € : extinction de créances définitivement irrécouvrables

portant le solde du compte 491 000 « Provisions pour dépréciation des comptes d'usagers » à 439,10 €.

E/ Produits à recevoir par postes du bilan

Se reporter à la partie concernée par le chevauchement de l'exercice (p 13).

F/ Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'association dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.
Se reporter au détail des postes concernés par le chevauchement de l'exercice (p 13).

Notes sur le Bilan : Passif

A/ Situation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	7 652,85 €	- €	- €	- €	7 652,85 €
Fonds propres assortis d'une obligation	1 456,74 €	- €	- €	- €	1 456,74 €
Réserves "Formation"	- €	5 000,00 €	- €	- €	5 000,00 €
Réserves de trésorerie pour projet associatif	20 000,00 €	5 000,00 €	- €	- €	25 000,00 €
Report à nouveau	17 019,66 €	1 067,05 €	- €	- €	18 086,71 €
Excédent ou déficit de l'exercice	11 067,05 €	- 11 067,05 €	3 875,92 €	- €	3 875,92 €
Situation nette	***57 196,30 €***	***- €***	***3 875,92 €***	***- €***	***61 072,22 €***
Subventions d'investissement	1 036,73 €		892,38 €	795,90 €	1 133,21 €
Provisions réglementées	- €		- €	- €	- €
TOTAL	**58 233,03 €**	**- €**	**4 768,30 €**	**795,90 €**	**62 205,43 €**

B/ Etat des dettes

	Montant total	< 1 an	5 ans > x > 1 an	< 5 ans
Etablissement de crédit	- €	- €	- €	- €
Dettes financières diverses	- €	- €	- €	- €
Fournisseurs	17 573,34 €	16 114,46 €	- €	1 458,88 €
Dettes fiscales et sociales	23,02 €	23,02 €	- €	- €
Dettes sur immobilisations	- €	- €	- €	- €
Autres dettes	777,00 €	777,00 €	- €	- €
Produits constatés d'avance	10 692,66 €	10 692,66 €	- €	- €
Total	**29 066,02 €**	**27 607,14 €**	**- €**	**1 458,88 €**

C/ Charges à payer par postes du bilan

Se reporter à la partie concernée par le chevauchement de l'exercice (p 14).

D/ Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires liés à l'exploitation normale de l'association dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.
Se reporter au détail des postes concernés par le chevauchement de l'exercice (p 14).

Notes sur le Compte de Résultat

A/ Ventilation des recettes

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant	Taux (%)
Recettes administratives	24 163,77 €	22,46%
Recettes sur activités annexes	7 046,00 €	6,55%
Subventions d'exploitation	40 368,64 €	37,52%
Autres produits d'exploitation	34 503,32 €	32,07%
Produits financiers	672,83 €	0,63%
Produits exceptionnels	842,94 €	0,78%
Total	**107 597,50 €**	**100,00%**

B/ Autres informations relatives au compte de résultat

En vertu de l'article 142-1 de l'Autorité des Normes Comptables – dans son règlement n°2018-06 du 05/12/2018, la méthode retenue pour le calcul des diverses cotisations appelées se présente comme suit :

Cotisations clubs Judo, Kendo et disciplines associées	Part fixe départementale : 50 € + 4 € / licences

Le procès-verbal de la réunion du comité directeur du 26/10/2022 prévoit l'exonération du paiement de la cotisation départementale des clubs affiliés au CNKyudo à compter de l'année 2022.

Autres informations

A/ Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe : aucun dirigeant ne bénéficie d'une quelconque rémunération.

B/ Effectif

Au 31/12/2022, le Comité compte 2 salariés dans ses effectifs, transférés au GEJCVL au 01/01/2017 et 01/09/2018 :

- mise à disposition du chargé de missions techniques fédéral (0,5 ETP) : 19 550 €
- mise à disposition du personnel administratif (0,29 ETP) : 11 516 €

Sortie des effectifs du personnel en apprentissage (1 ETP du 01/01 au 15/09/2022) : 7 234 € - ayant suivi les parcours de formation :

- DEJEPS du 04 octobre 2021 au 04 juillet 2022
- BPJEPS « Activités de la Forme » du 1er août au 15 septembre 2022 (inscription non validée)

C / Contributions Volontaires en Nature

Le Comité n'est pas en mesure de valoriser le bénévolat - en l'absence de procédure de recensement (suivi individuel du temps passé et des tâches effectuées).

D/ Engagements volontaires

Par ailleurs, des dirigeants - en leur qualité de bénévoles - ont certifié le 31/12/2022 avoir fait don à l'association de la somme globale de 2 711 € représentant leurs déplacements sur l'année civile 2022.

E/ Prise en charge des frais généraux

Les honoraires de gestion sociale sont supportés budgétairement par la Ligue du Centre-Val de Loire de judo, jujitsu de façon indirecte et représentent la somme de 382 €.

F/ Fonds dédiés

Le Comité ne constate pas de fonds dédiés dans ses comptes au 31/12/2022 – l'utilisation des subventions octroyées étant justifiée sur l'année dans leur intégralité.

G/ Détail des subventions octroyées

Conseil Départemental du Cher	20 569 €
Agence Nationale du Sport - ANS (Ex. Cnds)	9 400 €
Drajes Cvl - dispositif FDVA	4 400 €
Agence de Services et de Paiement - ASP (Aide à l'apprentissage)	6 000 €
	40 369 €

Détail des postes concernés par le chevauchement d'exercice

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

A/ Produits à recevoir

	Montant
Clients et comptes rattachés	**636,00 €**
Clients - factures à établir (418100)	636,00 €
Autres créances	**5 636,86 €**
Produits à recevoir (438700)	100,00 €
Etat - subventions à recevoir (441000)	71,00 €
Cotisations clubs (455100)	558,00 €
Fournisseurs débiteurs (409000)	165,00 €
Fournisseurs - avoirs à recevoir (408900)	4 842,86 €
Disponibilités	**- €**
Intérêts courus (518000)	- €
Total	**6 272,86 €**

B/ Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance (486000)	**2 439,06 €**
Achats de récompenses (602241)	1 066,67 €
Assurances des locaux (616000)	85,72 €
Documentation technique (618300)	30,00 €
Frais de réception (625700)	110,00 €
Cotisations au développement du sportif régional (657400)	462,67 €
Part régionale cotisations clubs (657434)	681,33 €
Avoir cotisations clubs (756100)	2,67 €
Total	**2 439,06 €**

C/ Charges à payer

	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	**- €**
Intérêts courus sur emprunts (168800)	- €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**13 477,89 €**
Fournisseurs - factures non parvenues (408000)	13 477,89 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**- €**
Dettes provisionnées pour congés à payer (428200)	- €
Charges sociales sur cogés à payer (438200)	- €
Autres dettes	**706,00 €**
Clients - avoirs à établir (419800)	636,00 €
Clients créditeurs (419000)	70,00 €
Gejcvl - indemnités de fin de carrière (467200)	- €
Total	**14 183,89 €**

D/ Produits constatés d'avance

	Montant
Produits constatés d'avance (487000 à 487400)	**10 692,66 €**
Aide à l'encadrement de la classe départementale (791 000)	3 333,33 €
Refacturation frais d'accueil classe départementale (791 000)	1 560,00 €
Refacturation frais de réception (791000)	110,00 €
Cotisations clubs (756100)	5 689,33 €
Total	**10 692,66 €**